

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 14 de cet article, après le mot :

« confinée »,

insérer les mots :

« d'organismes génétiquement modifiés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.